



CONSULTATION ET DÉPISTAGE COVID-19



Dépistage COVID-19

8 août 2020 - 08:30 - 8 août 2020 - 15:30 2020-08-08 08:30:00 2020-08-08 15:30:00 Dépistage COVID-19

Le coronavirus Sars-CoV-2 circule toujours en Île-de-France et l'Agence régionale de santé procède à des campagnes massives de tests afin d'être sûr et certain du réel recul de cette épidémie, ou même de dépister certains cas qui n'auraient pas été identifiés. Tous les citoyens qui le souhaitent, présentant ou non des symptômes, peuvent participer gratuitement à ce dépistage, de 10h30 à 17h30. Une équipe de l'APHP (Assistance publique hôpitaux de Paris), composée de médecins, d'infirmières et de personnel administratifs, procèdera à des tests virologiques (ou tests PCR, nécessitant un prélèvement dans le nez). L'acte, qui dépiste la présence du virus dans l'organisme au moment du test, est pris en charge à 100% par votre CPAM, avec un résultat connu en 24h à 48h. Qu'est-ce que la Cellule départementale d'appui et de suivi des cas positifs et de leurs contacts des Yvelines (CDAS-Covid 78) ? Dans la lutte actuelle contre le COVID-19, la cellule départementale d'appui et de suivi des cas positifs et de leurs contacts des Yvelines a mis en place deux dispositifs pour répondre aux besoins des patients : La cellule de surveillance Apta78 via l'interface e-Covid afin de suivre l'état de santé des patients suspectés ou diagnostiqués Covid 19. La cellule territoriale d'appui à l'isolement Apta 78 afin d'accompagner les patients diagnostiqués au cours de leur isolement. En tant que personne suspectée ou diagnostiquée COVID-19, vous avez la possibilité d'être accompagnée par notre cellule départementale d'appui et de suivi joignable par les patients au 01.73.19.41.18 ou par mail à l'adresse suivante

accompagnement.apta78@ext.yvelines.fr (les professionnels disposent quant à eux d'un autre numéro qui leur est dédié). La cellule de surveillance APTA 78 : télésurveillance (e-Covid) La télésurveillance ça signifie quoi pour moi qui suis suspecté ou diagnostiqué Covid 19 ? La télésurveillance est réalisée par des professionnels de santé et permet de surveiller votre état de santé à distance. Si vous avez un médecin traitant, il peut assurer cette télésurveillance. Sinon, les professionnels de santé de la cellule de surveillance prennent le relais et assurent avec vous, votre suivi. Comment fonctionne la télésurveillance sur le département des Yvelines ? Sur le département des Yvelines, la télésurveillance est réalisée sur l'interface e-Covid de terreSanté. Cette solution numérique est mise à disposition des professionnels de santé en Île-de-France et garantit la protection de vos données de santé. Que dois-je faire en tant que patient ? Première possibilité : vous pouvez, de manière autonome, renseigner les informations concernant votre état de santé (depuis un navigateur, smartphone, tablette) sur l'interface e-Covid. Ses informations sont directement transmises au professionnel de santé qui assurent votre suivi. Seconde possibilité : les professionnels de santé de la cellule ou votre médecin traitant vous contactent. Ils vous posent des questions relatives à votre état de santé et saisissent les informations sur l'interface e-Covid. Trappesmag drupal.admin@gallimedia.com UTC public

Samedi 8 août 2020 de 10h30 à 17h30

La Ville de Trappes et l'Agence régionale de santé Île-de-France (ARS) proposent une consultation et un dépistage du COVID-19

Le coronavirus Sars-CoV-2 circule toujours en Île-de-France et l'Agence régionale de santé procède à des campagnes massives de tests afin d'être sûr et certain du réel recul de cette épidémie, ou même de dépister certains cas qui n'auraient pas été identifiés.

Tous les citoyens qui le souhaitent, présentant ou non des symptômes, peuvent participer gratuitement à ce dépistage, de 10h30 à 17h30. Une équipe de l'APHP (Assistance publique hôpitaux de Paris), composée de médecins, d'infirmières et de personnel administratifs, procèdera à des tests virologiques (ou tests PCR, nécessitant un prélèvement dans le nez). L'acte, qui dépiste la présence du virus dans l'organisme au moment du test, est pris en charge à 100% par votre CPAM, avec un résultat connu en 24h à 48h.

Qu'est-ce que la Cellule départementale d'appui et de suivi des cas positifs et de leurs contacts des Yvelines (CDAS-Covid 78) ?

Dans la lutte actuelle contre le COVID-19, la cellule départementale d'appui et de suivi des cas positifs et de leurs contacts des Yvelines a mis en place deux dispositifs pour répondre aux besoins des patients :

1. La cellule de surveillance Apta78 via l'interface e-Covid afin de suivre l'état de santé des patients suspectés ou diagnostiqués Covid 19.
2. La cellule territoriale d'appui à l'isolement Apta 78 afin d'accompagner les patients diagnostiqués au cours de leur isolement.

En tant que personne suspectée ou diagnostiquée COVID-19, vous avez la possibilité d'être accompagnée par notre cellule départementale d'appui et de suivi joignable par les patients au 01.73.19.41.18 ou par mail à l'adresse suivante accompagnement.apta78@ext.yvelines.fr (les professionnels disposent quant à eux d'un autre numéro qui leur est dédié).

La cellule de surveillance APTA 78 : télésurveillance (e-Covid)

La télésurveillance ça signifie quoi pour moi qui suis suspecté ou diagnostiqué Covid 19 ?

La télésurveillance est réalisée par des professionnels de santé et permet de surveiller votre état de santé à distance. Si vous avez un médecin traitant, il peut assurer cette télésurveillance. Sinon, les professionnels de santé de la cellule de surveillance prennent le relais et assurent avec vous, votre suivi.

Comment fonctionne la télésurveillance sur le département des Yvelines ?

Sur le département des Yvelines, la télésurveillance est réalisée sur l'interface e-Covid de terreSanté. Cette solution numérique est mise à disposition des professionnels de santé en Île-de-France et garantit la protection de vos données de santé.

Que dois-je faire en tant que patient ?

- **Première possibilité** : vous pouvez, de manière autonome, renseigner les informations concernant votre état de santé (depuis un navigateur,

smartphone, tablette) sur l'interface e-Covid. Ses informations sont directement transmises au professionnel de santé qui assurent votre suivi.

- **Seconde possibilité** : les professionnels de santé de la cellule ou votre médecin traitant vous contactent. Ils vous posent des questions relatives à votre état de santé et saisissent les informations sur l'interface e-Covid.

Infos pratiques

Gratuit

Sans rendez-vous

Présenter sa carte vitale

Emplacement
Place des Merisiers

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)

Vous aimeriez aussi



Santé

Une nouvelle maison de santé à Trappes